



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT.

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG - W. DUBOSQ - J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER- C. LUBRANO
LAVADERA – A. DUBOIS– S. ARNOULD – J. RAYNAUD - A. RASKIN - J. TOCQUER – C. VELAY –
N. PERRICHON– S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : E. MENUT (pouvoir donné à A-Marie GAUBERTI)

Absente : A. CELKA

**SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - 2016
EFFICIENCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS DANS L'OPTIQUE
D'UNE TRANSITION ENERGETIQUE ET D'UNE MISE AUX NORMES**

M. le Maire rappelle comme chaque année que la commune a reçu du préfet les éléments concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux, aide de l'Etat pour soutenir les projets d'investissements structurants.

CONSIDERANT que le document transmis met en exergue des catégories prioritaires et notamment les travaux de construction et de réhabilitation de bâtiments communaux dans le cadre de la perspective de transition énergétique et de la mise aux normes (travaux hors régie municipale).

CONSIDERANT que M. le Maire propose de lancer en 2016, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- réaliser un diagnostic des ouvrages existants dans tous les bâtiments communaux et notamment les chaudières des écoles, puis la mise en exergue dans ce bilan des installations existantes avec l'analyse des consommations d'énergie et la préconisation d'actions,
- le lancement et l'attribution d'un contrat de performance énergétique incluant les axes d'amélioration en vue de réaliser des économies sur les consommations d'énergie et ce notamment par la réalisation de travaux,
- arriver à une efficacité des installations impliquant l'évolution dans l'optique d'une transition énergétique.

CONSIDERANT que M. le Maire propose de réaliser en 2016, les travaux prévus dans le contrat de performance énergétique, seulement si le projet est subventionné.

CONSIDERANT que la prise en compte de la transition énergétique implique des travaux dans les bâtiments communaux. Sachant que la commune de Tourrettes souhaite s'engager dans cette orientation énergétique de la manière suivante :

I. Montant de l'opération qui s'élève à 79 000€ H.T.

- Prestations intellectuelles : 24 000€ H.T.
- Travaux : 55 000€ H.T.

II. Plan de financement prévisionnel :

- DETR 40 % du montant de l'opération : 31 600€
- Conseil Départemental 30 % du montant de l'opération : 23 700€
- Autofinancement 30 % du montant de l'opération : 23 700€

CONSIDERANT que le planning de réalisation de l'opération est le suivant :

- Prestations intellectuelles : 6 mois
- Travaux : 6 mois

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le lancement de l'opération en 2016 et de toutes les propositions de M. le Maire présentées ci-dessus, s'y affèrent.
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération,
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental en demandant une subvention de 30 % du montant de l'opération, soit 23 700€
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts au BP 2016 M14, section investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE